

BILLS SANCTIONNÉS—*Suite.*LOI DES ELECTIONS FEDERALES—
(AMENDEMENT)—*Suite.*M. D. Bole—*Suite.*

des cas de déni de justice—8319; défi théâtral de M. Rogers—8319; réponse, affidavit cités—8319; la bière pour Mitchell, candidat conservateur—8322; quatre cents noms inscrits d'une façon frauduleuse—8325.

M. Boyce—En dépit d'affidavit, élection pas attaquée, preuve de leur peu de valeur—8326; rien dit devant la législature du Manitoba—8327; au lieu de déposer une loi pour punir corruption; au contraire, la loi permet de confectionner des listes corrompues—8328; disposition relative aux territoires non organisés, texte—8328; dispositions pré-électorales du gouvernement d'Ontario en 1904; dispositions prises par gouvernement fédéral—8334; messages Scott—8335; instructions au reviseur d'Algoma—8336; le magistrat Gerbell—8336; historique des listes—8340; appels—8341; diverses listes 8342; résultats—8344; la surdité de l'hon. M. Aylesworth—8344; la tyrannie est du côté des libéraux—8346; suspension des pouvoirs de M. Stevenson—8346; témoignage Stevenson—8347; jugement juge Meredith—8354; bill présenté institue procédure condamnée dans jugement cité—8356; on foule aux pieds les droits du peuple—8356; iniquités libérales—8358; le secret du bulletin de vote—8358; les votes de M. Aylesworth—8360; adieu les grands principes—8360.

M. J. Conmee—Discours prononcé prouve bien nécessité du bill soumis—8361; gouvernement fédéral doit obvier à absence revision de listes—8362; M. Boyce a consacré plus de temps aux incidents de son élection, il y a quatre ans, que M. Bole n'en a consacré à une élection récente de juste un an—8363; le bill ne comporte pas de changement de programme de la part du parti libéral—8346; l'application de la loi de la dernière session de la législature enlève tout pouvoir au peuple dans revision—8366; attaque injuste contre juge Quibbell.

Remise—8367.

Reprise—8378.

M. J. Conmee—Maintient que M. Boyce a tenté d'induire la Chambre en erreur—8378; M. Quibell moins partisan que juge Johnston—8380; gouvernement d'Ontario nomme recenseur l'agent du candidat conservateur—8380; le recenseur de Fort-William—8381; la revision du district de la Baie du Tonnerre—8382; les manœuvres procédurières de M. Boyce—8384; fils et parents de cultivateurs privés de vote—8386; injustice commise par loi annulant bulletin de vote sur lequel il y a quelque chose d'écrit—8386; l'affaire conservatrice de Freeborn—8386; maculation volontaire des bulletins—8386; tableau des bulletins maculés 1896 1900—8387; les fraudes conservatrices, Smith dans Oxford-sud—8388; l'élection de King, N.-B.—8389; incidents de l'élection 1892, hon. W. Macdonald et S. J.

BILLS SANCTIONNÉS—*Suite.*LOI DES ELECTIONS FEDERALES—
(AMENDEMENT)—*Suite.*M. J. Conmee—*Suite.*

Dawson—8389; affaires Manning, Macdonald & Co.—8390; satisfait du bill—8391; devoir du Gouvernement est de veiller que ceux qui ont droit de vote n'en soient pas privés—8391.

M. W. J. Roche—Rien dans le bill n'apporte remède aux griefs dont on se plaint—8392; pas de remède non plus pour député qui démissionne au provincial, se fait battre au fédéral et reprend son siège au provincial—8392; histoire de Freeborn—8393; indignation d'Ontario contre manœuvres électorales du gouvernement Ross—8394; affronts successifs à la province de Manitoba—8394; rien dans la loi n'indique que les fonctionnaires municipaux auront surchargé préparation nouvelles listes—8396; les anciennes citations embarrassent le Gouvernement—8396; nombre de bureaux, description suffisante au Manitoba—8393; désignation des électeurs suffisante—8398; la loi d'ailleurs y a remédié—8398; dans bien d'autres provinces les divisions provinciales sont plus nombreuses que fédérales—8399; maintenant, au Manitoba, arrondissements d'inscription concordent avec cantons de vote—8399; ancien système électoral au Manitoba—8400; anciens secrétaires d'inscription—8400; les avocats reviseurs d'autrefois—8402; la revision des listes a coûté en 1899, \$30,000 au parti conservateur—8402; les incidents de la division de Dauphin—8403; extrait "Winnipeg Telegram"—8404; article programme 1893 au sujet cens électoral—8403; opinion "Winnipeg Free Press"—8409; réforme de la loi électorale par gouvernement conservateur du Manitoba—8410; avocats reviseurs choisis par gouvernement Roblin—8411; questions posées aux postulants pour inscription sur listes—8412; affaire Parker—8414; personnes pouvant assister aux séances d'inscription—8414; personne ne se plaint au Manitoba—8416; question de délai—8418; se dit fort de faire prolonger délai d'inscription par gouvernement du Manitoba dans les cas, où par inadvertance trop bref—8418; étude des différents cas—8420; met au défi de signaler cas de partisanerie de la part d'un reviseur—8422; cas de M. Bonner à Winnipeg—8424; déclaration de l'hon. C. Mickle, listes électorales les meilleures que Canada ait jamais eues—8424; ce sont les libéraux qui ont imposé résidence de douze mois pour citoyens britanniques venant au Manitoba et demandant vote—8426; affidavit lus par M. Bole—8426; le cas de Rudneski—8427; dépêche Rodgers—8428; affidavit galiciens—8429; M. Walton achète l'affidavit Rudneski—8430; l'affaire de Balsam-Bay—8430; affaire du petit trait rouge—8432; ce que devait faire M. Leach—8432; n'avait le droit de modifier les listes que pour arrondissements chevauchant—8433; on a mutilé les listes jusque dans l'intérieur des divisions—8433; ne dit pas cependant que les élec-